

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/8

18 mai 1998

(98-1978)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MACAO

Déclaration distribuée par M. Vitor Rodrigues Pessoa
Secrétaire à la coordination économique

A l'heure où le système commercial multilatéral célèbre le cinquantième anniversaire de sa création, nous voudrions souligner son importance pour le développement économique mondial et la contribution qu'il lui apporte en favorisant, de manière effective, la libéralisation et l'expansion des échanges tout en créant un cadre réglementaire pour les relations commerciales internationales.

Macao envisage avec beaucoup d'intérêt et d'optimisme la consolidation et le renforcement de ce système, ainsi que le rôle positif qui peut revenir à la libéralisation des échanges dans le cadre des règles élaborées par l'Organisation mondiale du commerce.

En signant, en 1994, les Accords de Marrakech, Macao a réaffirmé son appui sans réserve aux principes fondateurs du système commercial multilatéral. Dans la mesure de ses ressources, Macao a suivi les travaux et participé aux négociations en cours au sein des différents organes de l'Organisation mondiale du commerce.

C'est ainsi que lors des négociations de 1997 sur le commerce des services financiers, elle a présenté une proposition qui rendait compte à la fois du haut degré de libéralisation de son marché financier, et de l'importance que son gouvernement accorde à ce qu'une plus grande transparence soit assurée dans les services financiers. Macao espère que la mise en oeuvre véritable de l'Accord sur les services financiers contribuera à la stabilité financière et à la bonne marche de l'économie mondiale.

En souscrivant à l'Accord sur les technologies de l'information, Macao a voulu se prononcer en faveur de la libéralisation d'un secteur qui, de nos jours, a de plus en plus d'importance pour l'économie mondiale. Le gouvernement de Macao suit de près les travaux en cours, qui devraient permettre d'élargir la liste des produits visés par les dispositions de l'Accord sur les technologies de l'information.

Le gouvernement considère l'application correcte de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) comme indispensable à l'efficacité du système commercial multilatéral, et a récemment adopté de nouvelles dispositions législatives et mesures d'application de façon à assurer une bonne protection des droits de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne l'Accord sur les textiles et les vêtements, une étape de la libéralisation a récemment commencé conformément aux dispositions de l'Accord de Marrakech, marquant l'intégration progressive des secteurs des textiles et des vêtements dans le cadre du GATT de 1994. Toutefois, nous voudrions exprimer notre préoccupation face au degré élevé de protection qui existe encore dans

les pays importateurs, et nous croyons qu'il est indispensable que l'esprit de libéralisation inhérent à l'Accord soit pleinement respecté.

L'ouverture des marchés des textiles et des vêtements devrait être graduelle et appréciable, de manière à permettre des ajustements progressifs et à empêcher que le contrecoup de l'ouverture des marchés d'importation ne se fasse sentir qu'aux étapes ultérieures, ce qui bouleverserait à la fois ces marchés et ceux des pays exportateurs.

Nous voudrions aussi lancer un appel aux pays importateurs pour qu'ils fassent disparaître, par des mesures positives, tout traitement discriminatoire en ce secteur, et se gardent de recourir à de nouvelles formes de protectionnisme, par le biais de dispositions antidumping ou de formalités douanières ou administratives.

Le succès remporté par le système commercial multilatéral, ces dernières années, peut s'expliquer par l'indéniable solidité des principes de réglementation, de non-discrimination et de prise de décision par consensus sur lesquels il est fondé. Néanmoins, pour que ces principes soient appliqués équitablement, nous devons garder à l'esprit l'hétérogénéité marquée existant, du point de vue de l'envergure économique et de la capacité de négociation, entre les Membres de l'OMC, ainsi que la situation économique défavorable régnant dans la région de l'Asie de l'Est, où se trouve Macao.

A un moment où il devient indispensable que l'expansion de l'Organisation atteigne des économies majeures qui se tiennent encore à l'extérieur du système commercial multilatéral, et où des économies de faible envergure doivent encore gérer les conséquences des engagements pris en 1994, nous estimons que la mise en oeuvre pleine et entière des Accords issus du Cycle d'Uruguay doit être considérée comme une condition préalable aux mesures indispensables à prendre pour lancer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges. Macao estime que, pour le moment, la consolidation des résultats du Cycle d'Uruguay reste le principal objectif à poursuivre, car c'est elle qui assurera la prééminence du système commercial multilatéral, dont la contribution à la croissance et au développement, à l'échelon mondial, est de plus en plus importante.

De toute évidence, l'interdépendance et le dynamisme de l'économie mondiale, que nous pouvons constater, ne cessent de se renforcer, liés au succès des Accords de Marrakech et à la vigoureuse et rapide croissance des échanges internationaux. Face à ce défi qu'est la mondialisation de l'économie, un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur les règles de la transparence, a un rôle fondamental à jouer et il est important de faire en sorte que les pays en développement puissent y participer dans des conditions d'efficacité et d'équité.

Nous espérons que cette Conférence ministérielle permettra de trouver un compromis entre le nécessaire développement du système commercial multilatéral et la sauvegarde des conditions spécifiques propres aux pays en développement, faute de quoi nous risquons d'assister à une aggravation des déséquilibres structurels auxquels ils sont en butte.
